

Montreuil, le 13 novembre 2021

Monsieur le Préfet de Guadeloupe,

Face à l'opposition des soignants et plus largement de la population de Guadeloupe contre le pass sanitaire, pour la défense des droits des personnels hospitaliers et la défense de l'hôpital public, la répression s'intensifie et les gardes à vue de militants se succèdent, ces derniers étant arrêtés dans le cadre de leur activité syndicale.

Au CHU de Fort de France la gendarmerie a matraqué et gazé les personnels. Le 22 octobre à l'hôpital de basse terre, c'est Claudine Maraton secrétaire générale de l'UTS-UGTG qui est arrêtée et menottée de façon musclée par les gendarmes sur le piquet de grève de l'hôpital.

Au CHU de Pointe à Pitre, le directeur a décidé de porter plainte contre Gaby Clavier, leader syndicaliste de la branche santé de l'UGTG, l'envoyant en correctionnel le 7 décembre 2021. C'est une atteinte intolérable aux libertés syndicales et démocratiques qui s'apparente à une criminalisation de l'action revendicative.

Les personnels combattent le pass sanitaire parce qu'il constitue une remise en cause sans précédent des garanties collectives et des droits des salariés concernés. Pour sa part, avec sa Confédération, la FNEC FP-FO en demande l'abandon.

Au nom de la FNEC FP-FO, je sollicite votre intervention. La FNEC FP-FO demande l'abandon immédiat de toutes les poursuites à l'encontre de nos camarades syndicalistes, dont Gaby Clavier. La FNEC FP-FO exige que le droit de grève des personnels soit respecté. Messieurs Macron, Darmanin et Véran doivent cesser immédiatement cette violence, ces provocations et cette répression systématique vis-à-vis des hospitaliers et de leurs représentants syndicaux.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet de Guadeloupe, l'assurance de notre respect.

Clément POULLET,  
Secrétaire Général de la FNEC FP-FO

